

**PROPOSITION DE VOEU SUR LA POSTE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COURNEUVE
SEANCE DU 1ER OCTOBRE 2009**

Le Conseil municipal de La Courneuve affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité, particulièrement sensible dans une ville comme la nôtre, qu'il s'agisse du Bureau de Poste des 4 Routes ou celui de La Tour. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité de service, une augmentation des tarifs et la destruction d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil municipal de La Courneuve :

-se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009, s'engage à organiser la votation citoyenne du 3 octobre et demande la tenue d'un référendum national sur le service public,

-exige l'amélioration du service rendu aux Courneuviens, en particulier par le développement et la rénovation des bureaux de Postes de notre ville, notamment celui des Quatre Routes